



29/09/2023

Fonds d'Epargne Salariale

**GROUPAMA EPARGNE
PERSPECTIVE COURT
TERME**

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Comptes annuels	15
Bilan actif	15
Bilan passif	16
Hors bilan	17
Compte de résultat	18
Annexes	19
Règles et méthodes comptables	19
Evolution de l'actif net	22
Complément d'information	24
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	33
Inventaire	34
Caractéristiques de l'OPC (suite)	36
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	42

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6, place de la Pyramide – 92909 Paris La Défense

Politique d'investissement

Après la décélération de la croissance au dernier trimestre de 2022, les premiers mois de 2023 sont marqués par une amélioration des perspectives économiques à l'échelle globale malgré un regain des tensions géopolitiques et le durcissement du conflit en Ukraine. Ainsi, l'accroissement des tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit à la destruction par l'armée américaine du ballon espion qui survolait des sites sensibles dans le Montana. Sur le plan économique, le FMI a relevé pour la première fois depuis 2021 ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9% et prévoit un taux de croissance de +5.2% pour l'économie Chinoise. Dans les grandes économies, la progression des indices des prix à la consommation continue de décélérer même si l'inflation cœur (hors composantes volatiles de l'énergie et de l'alimentation) semble plus persistante. Dans la zone Euro, la dernière publication est ainsi ressortie à +5.6% contre +5.3% attendu. Dans ce contexte, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de +25bps et +50bps. La Banque d'Angleterre a également relevé son taux de +50bps.

Le mois de mars a été marqué par le retour de l'aversion au risque suite à la faillite de la Silicon Valley Bank, aux difficultés de Crédit Suisse en Europe et, plus généralement, à celles des banques commerciales peu réglementées aux Etats-Unis. Face à ce risque imminent de crise bancaire systémique, la Fed a agi vite et fort par le biais de son fonds de garantie (Federal Deposit Insurance Corporation), puis d'une nouvelle fenêtre de liquidités à un an (*Bank Term Funding Program*) destinée à toutes les banques de détail ou commerciales, à des conditions avantageuses (reprise du collatéral au pair). Dans ce contexte, les (bonnes) publications des chiffres de l'emploi, des nouvelles commandes dans les services ou même de celles du secteur manufacturier sont passées presque inaperçues des deux côtés de l'Atlantique. En particulier, aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques est resté sur une tendance haussière solide durant tout le mois de mars. Enfin, les pressions inflationnistes n'ont pas faibli, notamment dans les secteurs des services, comme en attestent les indices des prix « cœur » qui affichent des progressions annuelles glissantes de l'ordre de 5.5% pour les deux grandes zones. Face à cette inflation persistante, les deux grandes banques centrales ont maintenu leur politique restrictive avec des hausses des taux directeurs respectives de +0.50% en zone Euro et de +0.25% aux Etats-Unis. Du côté des entreprises, la fin de la saison des résultats a renforcé cette perception de résilience, malgré le pincement des marges. Les surprises sont restées globalement positives avec des croissances de bénéfice attendues pour les douze prochains mois de +2.2% en Europe et de +1.0% aux Etats-Unis. Du point de vue des marchés de capitaux, la forte baisse des taux longs a soutenu les performances des classes d'actifs risqués les plus sensibles au taux d'actualisation ou ayant un caractère de valeur refuge, comme l'or, les valeurs aurifères, les valeurs technologiques aux Etats-Unis, ou les secteurs défensifs de la cote européenne. A l'opposé du spectre, les matières premières, les petites capitalisations et les valeurs décotées ont délivré des performances négatives. Enfin, les obligations d'entreprises de qualité ont vu leurs prix progresser en dépit de l'écartement de leurs primes, sur performant ainsi le segment spéculatif dont la performance est restée légèrement inférieure à zéro.

Les tensions suscitées par la situation des banques régionales aux Etats-Unis ont continué de se résorber au cours du mois d'avril, laissant place à une relative accalmie, rythmée par les publications macroéconomiques et celles de l'actuelle saison de résultats des entreprises pour le premier trimestre de cette année. Sur le front macroéconomique, les indices de surprises ont continué de se détériorer des deux côtés de l'Atlantique, attestant de la dégradation du secteur manufacturier, déjà en territoire récessif, et de déceptions sur les secteurs des services avec des publications globalement moins bonnes qu'attendues. Pour autant, les marchés du travail restent tendus, et la baisse des prix des biens intermédiaires tarde à se diffuser sur les prix des services. Ainsi, les indices des prix cœur (hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation) continuent d'afficher une progression soutenue (5.6% en zone Euro, 4.6% aux Etats-Unis), traduisant de ce fait des pressions inflationnistes toujours persistantes. Dans ce contexte, les marchés d'actions ont progressé sur le mois, soutenus à la fois par la baisse de la volatilité implicite (-3% sur les indices VIX et V2X) et par de bonnes publications de résultats, notamment dans le secteur de la technologie (Apple, Meta, Alphabet). Toutefois, cette hausse s'est faite en ordre dispersé, tirée par les valeurs aurifères (+4.0%), celles défensives (+3.7%) et celles caractérisées par une volatilité plus faible (+2.8%). A l'autre extrémité du spectre, les marchés émergents ont souffert des nouvelles tensions sino-américaines et de l'impact du ralentissement mondial sur la situation économique en Chine (-1.1%). Les performances relativement modestes des marchés obligataires (+0.1% pour l'indice générique obligataire) masquent une évolution plus contrastée au sein du mois. La réduction des tensions s'est d'abord traduite par une hausse des taux souverains et par une compression des primes de crédit, partiellement annulées par la baisse notable du pétrole et des matières premières en fin de mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse face au billet vert (+1.7%) et face au yen (+4.1%).

Sur le mois de mai, les négociations autour du plafond de la dette aux Etats-Unis et le ralentissement en Chine ont continué de peser sur la dynamique des marchés. Ainsi, la forte baisse des matières premières (-10% sur le pétrole, -9% sur les métaux industriels, -6% sur le gaz), dans le sillage de chiffres décevants sur la croissance chinoise, ont conduit à un retrait des points mort d'inflation sur l'ensemble des maturités, ainsi qu'à une détente, dans un premier temps, des taux nominaux. Cette détente, ainsi que la fin de la saison de publications des résultats des entreprises au premier trimestre de cette année, ont soutenu le cours de certains segments de la cote comme les valeurs technologiques américaines (+7.7%), ou les valeurs de croissance (+5.0%), loin devant les valeurs de qualité (+1.7%) et les indices génériques de toutes capitalisations, qui finissent à l'équilibre ou en retrait sur le mois (+0.2% pour le S&P couvert, -2.5% pour l'Eurostoxx). Du côté des actifs obligataires, la tension autour des échéances de court terme du Trésor américain a nourri l'apparition d'une prime fiscale importante sur la courbe américaine (+40 points de base), et entretenu une nouvelle fois la volatilité sur l'univers des obligations souveraines - qui délivrent dans l'ensemble une performance modeste (+0.4%) -, ainsi qu'une forte hausse du dollar (+3.1%). Les commentaires des autorités monétaires, qui ont accompagné le relèvement de +0.25% de leurs taux directeurs en début de mois (aux Etats-Unis comme en Europe), continuent de pointer le risque d'une inflation trop élevée, et mettent l'accent sur la nécessité de maintenir, voire de renforcer leur biais restrictif pour les mois restants.

Les indices de surprises économiques des deux premières zones économiques ont continué d'évoluer dans des directions opposées sur le mois de juin. Aux Etats-Unis, malgré des indicateurs d'activité manufacturière qui continuent de pointer un ralentissement à venir, certaines publications sont ressorties au-dessus des attentes comme le Philly Fed ou l'Empire. D'autres bonnes nouvelles sont venues du secteur immobilier, avec le rebond de l'indice des promoteurs en territoire d'expansion, mais aussi en provenance du marché du travail qui voit la courbe des offres d'emploi repartir à la hausse depuis le mois de mars. Tous ces éléments soutiennent la confiance des ménages, en forte hausse, et ont conduit la Fed à majorer sa prévision de croissance pour 2023 (1.0% contre 0.4% précédemment), tout en marquant une pause dans son cycle de resserrement monétaire. En Europe, malgré une timide inflexion de l'indice cœur des prix, la BCE reste préoccupée par le niveau élevé de l'inflation, et maintient la pression sur les conditions financières en relevant ses taux de +0.25%. Du côté des actifs financiers, les marchés d'actions développés ont enregistré des performances soutenues sur le mois, comprises entre +3.5% (pour l'Eurostoxx) et +8.0% (pour les petites et moyennes capitalisations américaines). A contrario, les dettes souveraines ont souffert de la hausse des rendements sur tous les segments de maturité (-1.0% à 0.5%), - à l'exception notable des échéances longues (+1.0%) -, tout comme les dettes d'entreprise (-0.4%). Les obligations à haut rendement progressent, quant à elles, de +0.5%. Enfin, le dollar recule de -1.4% face à l'euro, après sa forte progression du mois d'avril.

Le mois de juillet s'est en grande partie inscrit dans le prolongement du mois précédent. Aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques a de nouveau fortement progressé, pour atteindre son plus haut niveau depuis le début de l'année. La confiance du consommateur, stimulée par la croissance des revenus réels et la robustesse du marché du travail, est au plus haut sur l'année, et se diffuse à présent sur le moral des petites et moyennes entreprises qui se redresse nettement depuis un mois. Les données dures, comme les ventes sur l'immobilier, les commandes de biens durables ou celles de biens d'équipement, ont également surpris à la hausse. Enfin, les enquêtes PMI et ISM de juin sur les services ont convergé à nouveau avec un fort rebond du second, tandis que les pressions inflationnistes s'amenuisent, en particulier sur les segments les moins volatils. En Europe, les indicateurs de confiance restent mal orientés, malgré des surprises globalement positives liées à la croissance au second trimestre, à la forte résilience du marché du travail et à la décélération des prix. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé de relever leurs principaux taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique (+0.25%), tout en soulignant le caractère déjà restrictif des niveaux atteints et la possibilité de ne pas les relever davantage lors des prochaines réunions. En Chine, le politburo du 30 juillet a affirmé vouloir stimuler plus vigoureusement la consommation à travers différents canaux. Du côté des actifs financiers, les actions chinoises ont fortement rebondi en fin de mois (+9.8%), tout comme le cuivre ou les métaux industriels (+6.5%). Au sein des marchés développés, ce sont les petites et moyennes capitalisations américaines qui enregistrent la plus forte progression (+6.1%), suivies des valeurs aurifères (+4%), des valeurs décotées, de celles technologiques et cycliques (+3.8%), devant les indices génériques américains (+2.9%) ou européens (+2%). Les obligations de très longue échéance ont, quant à elles, souffert (-2%), tandis que les segments courts et intermédiaires (+0% à 0.4%) ont mieux résisté, tout comme les obligations d'entreprises (bien notées ou spéculatives) qui enregistrent une performance supérieure à +1%. Enfin, les obligations réelles (indexées à l'inflation) surperforment notablement celles nominales (+1%).

En rupture avec les mois précédents, le mois d'août a offert un tableau contrasté à la fois sur les marchés financiers, et en termes de publications. Ainsi, les indices de surprises économiques aux Etats-Unis ont marqué un repli dans la seconde moitié du mois d'août, après avoir connu leur plus haut niveau de l'année. En particulier, les mauvaises surprises sont venues du côté de l'immobilier, avec le fort recul de l'indice des promoteurs, puis de celui des indicateurs d'activité qui ont déçu, notamment dans les secteurs des services. La confiance du consommateur est également ressortie en-dessous des attentes, ainsi que certaines données dures comme les commandes de biens durables. Aussi, en dépit d'une très bonne saison de publications des résultats d'entreprises, les marchés d'actions développés ont accusé un repli de -4% à -5%, avant de regagner une partie de leurs pertes dans la seconde partie du mois. Sur l'ensemble du mois, la plupart des indices d'actions accusent un repli allant de -0.5% pour les valeurs défensives européennes à -7.5% pour les actions chinoises ou coréennes, en passant par -1.8% et -3% respectivement pour les indices génériques américains et européens. Du côté des marchés obligataires, l'indice Euro Aggregate délivre une performance positive de +0.3%, en ligne avec celle des obligations souveraines de maturités courtes ou intermédiaires (+0.4%), tandis que les obligations spéculatives surperforment une fois de plus l'ensemble de la cote (+0.5%). Sur les autres marchés, les mouvements les plus significatifs ont été la poursuite de la hausse du pétrole entamée en juillet (+2%), ainsi que celle du dollar contre l'ensemble des devises (+1.7%).

Le mois de septembre est marqué par le hiatus entre les bonnes nouvelles économiques et les performances (négatives) des actifs financiers. La bonne santé de l'économie américaine ne cesse de surprendre favorablement, démentant ainsi la plupart des enquêtes de conjoncture ou de sentiment. Sur les semaines écoulées, un fait nouveau réside dans les bonnes surprises enregistrées par le secteur industriel, tant au niveau des enquêtes des Fed régionales qu'au niveau des données dures (production industrielle, capacité d'utilisation). La forte résilience du marché du travail (créations d'emploi, remontée du taux d'activité) soutient la progression des salaires, désormais supérieure à celle des prix à la consommation. Ce gain de pouvoir d'achat favorise les dépenses de consommation (ventes aux détails, biens d'équipement), et soutient la croissance : la banque fédérale a ainsi révisé à la hausse ses prévisions de +1.0% et de +0.5%, respectivement pour 2023 et pour 2024. En Europe, le contexte semble plus incertain, à la fois du fait du durcissement des conditions financières, qui pèse sur l'investissement et sur le secteur immobilier, et de la faiblesse des exportations touchées en partie par l'état de l'économie chinoise. Sur les marchés, ce sont surtout les réunions de politique monétaire qui ont retenu l'attention : le relèvement des principaux taux directeurs de +0.25% par la BCE et les projections de la Fed sur la fin d'année et sur 2024 (une hausse de taux est anticipée pour la fin d'année, et deux baisses ont été retirées sur l'année prochaine) ont nourri une forte hausse des taux réels de part et d'autre de l'Atlantique (+30 points de base en moyenne), pesant ainsi sur les valorisations de la plupart des actifs financiers. En parallèle, les hausses des prix de l'énergie (+4%) et du pétrole (+10%) se sont poursuivies, avec la mise en œuvre des coupes de productions de barils/jour par l'Arabie saoudite et par la Russie. A l'exception des marchés indiens (+4%) et japonais (+0.8%), les marchés d'actions accusent des reculs allant de -6% pour les segments de croissance ou les moyennes capitalisations à -1% pour les valeurs décotées européennes ou les valeurs défensives. Les indices génériques américain et européen se replient de -5% et de -3% respectivement. Du côté des marchés obligataires, les hausses des rendements souverains ont entraîné une forte baisse des prix des obligations souveraines de très longues (-6%), longues (-3%) et moyennes échéances (-1% à -2%). L'indice générique obligataire recule ainsi de -2%. Les obligations d'entreprises surperforment, avec le segment à haut rendement qui enregistre même une performance légèrement positive de +0.3%.

Dans un contexte de ralentissement attendu de la croissance globale, voire d'anticipations de récession industrielle, le positionnement du fonds à la fin du dernier trimestre de 2022 et tout au long du premier semestre de 2023 est caractérisé par une sous-pondération nette des actifs risqués (sous-exposition aux marchés d'actions en janvier versus le cash, puis aux mois d'avril et de mai à travers des couvertures), ainsi que par une forte sous-sensibilité obligataire via un désinvestissement de l'univers *aggregate* au profit du cash, de stratégies de performance absolue et d'obligations réelles. Seule l'exposition au crédit est restée en ligne avec celle de son indicateur de référence au cours de cette période. A la faveur de signaux de plus en plus positifs sur la croissance américaine aux cours des mois de juin et de juillet, l'exposition aux marchés d'actions, et en particulier aux actions nord-américaines, a été surpondérée en regard de celle du benchmark. Compte tenu des primes d'inflation conséquentes et des niveaux atteints par les taux réels, la sensibilité du fonds a été, quant à elle, rehaussée progressivement, d'abord en réinvestissant le cash sur des obligations à haut rendement et sur le crédit de qualité, puis en s'exposant sur l'ensemble de la courbe de taux allemande.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Sur la période, la performance de Gr Epargne Persp Court Terme 1C s'établit à +2.9% contre +2.13% pour l'indice de référence.

Portefeuilles	Security Code	Return 1 Year	Return Benchmark 1 Year
GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME - 1C	990000125989 1	2,9	2,13
GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME - 2C	990000117829 5	3,3	2,13

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE I	670 122,16	1 318 139,88
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	1 061 270,30	72 384,99
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	-	258 631,61

Changements intéressant l'OPC

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS qui remplace le DICI

10 mai 2023

- Modification de la volatilité qui passe à 2 % en lieu et place de 0,5%.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **7 877 043,66** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité.

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidité, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^è tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^è tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 877 043,66	7 547 671,26
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	7 877 043,66	7 547 671,26
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 877 043,66	7 547 671,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	84 542,84	72 334,22
Liquidités	84 542,84	72 334,22
TOTAL DE L'ACTIF	7 961 586,50	7 620 005,48

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 969 006,05	7 629 399,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 890,52	-7 436,71
Résultat de l'exercice (a,b)	97,23	-2 109,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 961 212,76	7 619 853,08
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	373,74	152,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	373,74	152,40
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	7 961 586,50	7 620 005,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 303,77	69,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	2 303,77	69,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	893,17
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	-	893,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 303,77	-823,37
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 976,10	9 821,98
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	10 648,92	8 273,44
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-23,41	-2 371,91
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	120,64	262,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	97,23	-2 109,50

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

▶ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- ▶ Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- ▶ Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- ▶ Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

▶ Titres non négociés sur un marché réglementé

- ▶ Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- ▶ Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

▶ Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

▶ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - ▶ sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - ▶ en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

► Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

► Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

► Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

► Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps** au nominal du contrat

Frais de gestion

Part 1

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,40 % TTC maximum	Par le FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20% TTC maximum*	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €*TTC *selon la complexité	Par le FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Part 2

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,30 %TTC	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,20 % TTC	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Par le FCPE
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Les honoraires du commissaire aux comptes sont à la charge de la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 619 853,08	8 530 137,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 837 900,97	3 952 848,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 743 770,93	-4 655 629,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 339,29	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 646,46	-7 315,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	254 560,22	-197 816,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	51 856,85	-202 703,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	202 703,37	4 887,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-23,41	-2 371,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 961 212,76	7 619 853,08

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 29/09/2023^(*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 837 900,97	3 952 848,41
Versements de la réserve spéciale de participation	85 663,74	249 642,48
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	590 056,83	687 478,51
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	97 664,93	99 192,77
Abondements de l'entreprise	180 986,86	254 294,53
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 883 528,61	2 662 240,12
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>11 534,88</i>	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	2 743 770,93	4 655 629,61
Rachats	1 019 399,47	1 055 396,18
Transferts à destination d'un autre OPC	1 724 371,46	3 600 233,43

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	84 542,84	1,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84 542,84	1,06	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		-
DETTES		
	Frais de gestion fixe	373,74
TOTAL DES DETTES		373,74
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-373,74

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1		
Parts souscrites durant l'exercice	11 667,3255	225 054,35
Parts rachetées durant l'exercice	-5 699,7158	-111 226,73
Solde net des souscriptions/rachats	5 967,6097	113 827,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 472,4158	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2		
Parts souscrites durant l'exercice	132 445,3628	2 612 846,62
Parts rachetées durant l'exercice	-133 811,9962	-2 632 544,20
Solde net des souscriptions/rachats	-1 366,6334	-19 697,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	368 621,5188	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	29/09/2023
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	2 327,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			7 877 043,66
	FR0000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT I	3 552 518,77
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE I	1 312 122,05
	FR0012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	3 012 402,84
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			7 877 043,66

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	97,23	-2 109,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	-	-
Total	97,23	-2 109,50

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 057,47	-1 364,29
Total	-2 057,47	-1 364,29

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 154,70	-745,21
Total	2 154,70	-745,21

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 890,52	-7 436,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 890,52	-7 436,71

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-562,71	-424,72
Total	-562,71	-424,72

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 327,81	-7 011,99
Total	-7 327,81	-7 011,99

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	3 321 273,84	5 773 340,48	8 530 137,87	7 619 853,08	7 961 212,76
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1 en EUR					
Actif net	-	469 314,88	542 797,73	434 253,59	565 320,30
Nombre de titres	-	23 478,4849	27 323,8341	22 504,8061	28 472,4158
Valeur liquidative unitaire	-	19,98	19,86	19,29	19,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-0,01	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-0,08	-0,06	-0,07
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2 en EUR					
Actif net	3 321 273,84	5 304 025,60	7 987 340,14	7 185 599,49	7 395 892,46
Nombre de titres	166 496,6319	265 485,4249	400 680,2981	369 988,1522	368 621,5188
Valeur liquidative unitaire	19,94	19,97	19,93	19,42	20,06
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-0,01	-	-0,01	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	EUR	1 152,648	3 552 518,77	44,62
GROUPAMA TRESORERIE I	EUR	32,1576	1 312 122,05	16,48
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	EUR	294,6	3 012 402,84	37,84
TOTAL FRANCE			7 877 043,66	98,94
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 877 043,66	98,94
TOTAL Organismes de placement collectif			7 877 043,66	98,94
Dettes			-373,74	-
Comptes financiers			84 542,84	1,06
Actif net			7 961 212,76	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 1	EUR	28 472,4158		19,85
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME PART 2	EUR	368 621,5188		20,06

Annexes

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Part 1 (C - EUR) Code AMF : 990000125989

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 30 % du Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture J-1-Coupons nets réinvestis) et à 70 % l'Ester capitalisé.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est constitué d'actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10% d'actifs hors de la zone euro. Le produit est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 2 %. La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le niveau de volatilité annualisée du produit à un niveau inférieur à 2%. Afin de respecter cette contrainte à 2 % un suivi du portefeuille ex-ante et ex-post sera effectué par l'équipe de gestion dynamique et la Direction des Risques. Le produit sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100 % de l'actif net. Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour un minimum de 85 % sur des émetteurs notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le produit est géré est de 0 à 1.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 1.

Le produit est exposé au maximum à 100% de son actif net aux émissions libellées en Euro, et au maximum à 10% aux émissions libellées dans d'autres devises.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

Le produit n'a pas vocation à utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts éventuellement par

l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux anciens salariés des sociétés du Groupe Groupama.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	1 an
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9457 €
	Rendement annuel moyen		-5,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9589 €
	Rendement annuel moyen		-4,1 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9863 €
	Rendement annuel moyen		-1,4 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10033 €
	Rendement annuel moyen		0,3 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2015 et 2016.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	140 €
Incidence des coûts annuels*	1,4 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,0% avant déduction des coûts et de -1,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,15 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	15 €
Coûts de sortie	1,25 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	125 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,64 % de la valeur de votre investissement par an, correspondant à l'incidence des frais de gestion indirects que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Les frais de gestion directs, administratifs ou d'exploitation sont pris en charge par l'entreprise.	64 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	1 an*
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9

Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »

Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de compte.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 6.

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de groupe et 8 membres représentant le groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Part 2 (C - EUR) Code AMF : 990000117829

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 30 % du Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture J-1-Coupons nets réinvestis) et à 70 % l'Ester capitalisé.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est constitué d'actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10% d'actifs hors de la zone euro. Le produit est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 2 %. La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le niveau de volatilité annualisée du produit à un niveau inférieur à 2%. Afin de respecter cette contrainte à 2 % un suivi du portefeuille ex-ante et ex-post sera effectué par l'équipe de gestion dynamique et la Direction des Risques. Le produit sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100 % de l'actif net. Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour un minimum de 85 % sur des émetteurs notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le produit est géré est de 0 à 1.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 1.

Le produit est exposé au maximum à 100% de son actif net aux émissions libellées en Euro, et au maximum à 10% aux émissions libellées dans d'autres devises.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

Le produit n'a pas vocation à utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts éventuellement par

l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux salariés et retraités des sociétés du Groupe Groupama Mutuelle Assurance.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires :

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	1 an
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9457 €
	Rendement annuel moyen		-5,4 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9589 €
	Rendement annuel moyen		-4,1 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		9863 €
	Rendement annuel moyen		-1,4 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>		10033 €
	Rendement annuel moyen		0,3 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2015 et 2016.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	140 €
Incidence des coûts annuels*	1,4 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,0% avant déduction des coûts et de -1,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,15 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	15 €
Coûts de sortie	1,25 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	125 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,24 % de la valeur de votre investissement par an, correspondant à l'incidence des frais de gestion indirects que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Les frais de gestion directs, administratifs ou d'exploitation sont pris en charge par l'entreprise.	24 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	1 an*
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9

Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »

Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de compte.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 6.

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de groupe et 8 membres représentant le groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE COURT TERME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte
Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT